

# Viens contribuer à ma réussite !



## Ergothérapeute

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7

3 Postes disponibles

Expire à l'externe le : 30 juin 2025

### DESCRIPTION DU POSTE

Viens m'aider dans mon cheminement

Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île Québec



## Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 442 professionnel(le)s passionné(e)s qui accompagnent chaque jour nos élèves et nos équipes-écoles afin de favoriser la réussite de tous.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos professionnels](#)

### À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche d'ergothérapeutes pour effectuer des remplacements dans nos écoles pour l'année scolaire en cours. Nous avons des possibilités de contrats de remplacement au primaire et au secondaire, en clientèle régulière et en classe spécialisée. Notre forte croissance offre de nombreuses possibilités d'emplois.

### TYPE D'EMPLOI

Contrat à temps plein ou à temps partiel

### DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le plus rapidement possible.

### RÉMUNÉRATION

De 56 086 \$ à 102 894 \$ selon l'expérience et les qualifications professionnelles et selon la convention collective en vigueur.

### NATURE DU TRAVAIL

- Œuvrer autant en milieux réguliers, en classes spécialisées ou en milieux spécialisés;
- Travailler en collaboration au sein d'une équipe multidisciplinaire: enseignants, techniciens en éducation spécialisée, psychoéducateurs, psychologues, orthophonistes, enseignants en orthopédagogie et conseillers pédagogiques;
- Venir en aide à une clientèle variée qui présente différentes problématiques affectant leurs habiletés fonctionnelles à l'école;
- Participer au développement organisationnel en lien avec le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.

Type d'emploi :



Contrat

Quarts de travail :



Jour

Emplacement



Sur les lieux du travail

Salaire :



56 086,00 \$ - 102 894,00 \$ CAD Par an

Syndiqué :



Oui

### Documents requis

✓ CV

### Documents facultatifs

✓ Lettre de motivation

✓ Diplômes / Certificats

✓ Carte membre d'un ordre professionnel

## Exemples de tâches caractéristiques

- Dépistage et évaluation des élèves présentant des problèmes d'ordre développemental et élaboration de recommandations leur permettant de développer ou de compenser les habiletés requises pour leurs apprentissages scolaires et leur autonomie;
- Interventions selon diverses modalités : groupe, sous-groupe, individuel, coaching, rôle-conseil et collaboration auprès des partenaires (plans d'intervention, comités de travail, formations, etc.);
- Interventions dans le cadre d'un modèle de réponse à l'intervention.

## QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Expérience en milieu scolaire serait un atout.

## INFORMATIONS

Répondante en ergothérapie - Pascale Lemay-Proulx: [p-lemay-proulx@csspi.gouv.qc.ca](mailto:p-lemay-proulx@csspi.gouv.qc.ca)

*Merci de l'intérêt que vous manifestez envers le CSSPI. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.*

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.*

*Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*

## AVANTAGES



Accès à un programme  
d'insertion professionnelle



Soin porté à l'accueil et à  
l'intégration



Culture de développement  
professionnel



Flexibilité et stabilité d'emploi



Remboursement de la  
cotisation à l'Ordre  
professionnel sous certaines  
conditions



Aménagement de l'horaire de  
travail \*conformément aux  
modalités en vigueur